



Télétravailleurs

DES TICKETS RESTAURANT



POUR VOUS AUSSI



**Pour FOCom,
tous les salariés
doivent
bénéficier des
avantages
sociaux quels
que soient leur
statut et leur
mode d'activité.**

Le droit s'applique à tous et les budgets des activités sociales et de la restauration doivent bénéficier au plus grand nombre. La direction doit appliquer la législation et garantir l'accès à une restauration à tous ses salariés.

La direction ne peut pas gagner sur tous les tableaux, en faisant à la fois des économies logistiques grâce au télétravail (m², mobilier, chauffage, électricité...) et des économies sur le budget de la restauration.

Les quelque 8 000 télétravailleurs d'Orange doivent pouvoir bénéficier de tickets restaurant en l'absence d'accès à une restauration collective.

Vos élus et représentants FOCom au sein de vos instances portent cette revendication d'attribution de tickets restaurant pour tous les télétravailleurs !

Lors des réunions du comité de restauration avec la direction, FOCom revendique inlassablement des mesures pour améliorer notre pouvoir d'achat :

- simplification des modes d'attribution des subventions
- majoration de la subvention de 1,10 € pour tous
- revalorisation de la subvention spéciale jeune et bas revenus actuellement de 2,10 €
- attribution de tickets restaurant à tous les télétravailleurs.